

N° 850 - CONTRAT D'ARCHITECTE POUR SALLE OMNISPORTS-

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes délibérations relatives à la construction future d'une salle omnisports sur le plateau. Afin d'en préparer l'étude et les dossiers, il convient de passer un contrat avec les hommes de l'ART.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un contrat, pour l'étude et la réalisation d'une salle omnisports sur le plateau de LUDRES, avec
  - La Société SEBA - Agence de l'Est, 24 rue Henri Bazin à NANCY  
Siège Social à LEVALLOIS PERRET 28 rue Edouard Vaillant.
  - Le Cabinet d'Architectes D.P.L.G. Silvi Leligois et Viney  
4 rue Wilson à VANDOEUVRE Mthe & Melle.